



## CHARTRE DE L'ONDINE GENEVOISE

### Nos objectifs sont :

- Permettre à tout élève de poursuivre un cursus formatif dès l'âge de 4 ans et jusqu'à sa majorité.
- Au moyen d'auditions, de concerts et de présentations publiques permettre aux élèves de faire valoir leurs acquis
- Favoriser leur intégration présente ou future dans le milieu musical de leur choix

### Nos moyens sont :

- Une mise à disposition des moyens humains et matériels propres à un apprentissage musical de base de qualité
- Des collaborateurs formés aux activités requises
- Une politique de formation continue, d'évaluation et de développement du personnel
- Des locaux adaptés aux cours particuliers et collectifs
- Une politique pédagogique claire, équitable, répondant aux normes cantonales
- Un système Qualité

### Le-la Président-e, le comité et le corps professoral s'engagent à :

- Appliquer et faire appliquer cette charte
- Entretenir un dialogue et apporter une aide constructive aux élèves et à leurs parents
- Offrir aux élèves des conditions et une offre d'enseignement conforme à la mission de l'Ondine et adaptée à leurs besoins
- Gérer de manière saine et transparente l'Ondine dans un souci constant de maîtrise des coûts
- Etablir des relations cordiales et constructives avec les différents partenaires et clients
- Etre attentifs à toute amélioration possible des prestations et les mettre en pratique
- Offrir aux collaborateurs et collaboratrices tous les moyens possibles pour réaliser ces tâches

Genève, le 14 mai 2009

**Monique VON ROHR** Présidente ad intérim, Responsable de la commission scolaire

**Jean-Claude BLOCH** Directeur

**Christian SALLIN** Sous-Directeur, Responsable Qualité